

Du même auteur

Les Socialistes et l'Armée, PUF, 1983.

Les Secrets de l'espionnage français. De 1870 à nos jours, J.-C.

Lattès, 1993, édition augmentée, Payot, 1995.

Le Génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand ?, J.-C.

Lattès, 1994.

Tu fais l'avion par terre. Petit dico franco-africain, J.-C. Lattès,
1995.

Du même auteur avec Roger Faligot

La Piscine. Les services secrets français : 1944-1984, Le Seuil,
1985.

DST, Police secrète, Flammarion, 1999.

Pascal Krop

Silence, on tue

Crimes et Mensonges à l'Élysée

Flammarion

gulaire entre pays de l'Est pourvoyeurs d'armes, le client angolais, payant par cargaisons de pétrole, et la France comme intermédiaire aussi sur le plan bancaire.¹ » Quel rôle exact a donc joué Jean-Christophe Mitterrand dans l'Angolagate ? Mystère... Le 12 janvier 2001, les avocats de Pierre Falcone avaient réussi à faire annuler les poursuites à l'encontre de leur client et de ses « obligés » en vertu d'un décret-loi du 18 avril 1939, qui stipulait que celles-ci ne pouvaient être engagées que sur plainte du ministre de la Défense. Depuis, le ministre Alain Richard l'a déposée. Et l'enquête sur ce trafic d'armes suit son cours... Avec, d'ores et déjà, pour l'Angola, un monstrueux bilan : une guerre civile, 500 000 morts.

Commentaire averti du capitaine Paul Barril : « *Le fils de l'ancien président de la République écroué, sous des chefs d'accusation particulièrement graves, c'est une bombe en Afrique. Pour la politique de la France, qui a déjà tendance à lâcher du lest dans ce continent, c'est une catastrophe. [...]* Que ce soit avec l'Angola ou la Côte-d'Ivoire, il y a toujours eu des livraisons. Auparavant, les réseaux Foccart contrôlaient tout ça. C'était l'État à 100 %. Lors de l'affaire des missiles Mistral, achetés par la République du Congo-Brazzaville, qui les revendait ensuite à l'Afrique du Sud, le Président Mitterrand avait déjà tremblé pour son fils Jean-Christophe. Quelque 50 millions de francs de commissions avaient été empochés par les intermédiaires.² »

L'affaire des missiles Mistral destinés à l'Afrique du Sud est en effet, pour Papamadit et son père, celle qui aura été la plus grave. La plus explosive aussi. Au point

1. *Ibid.*

2. *Le Parisien* du 23 décembre 2000.

que François Mitterrand, déjà empêtré dans l'affaire Péchiney, a failli à l'époque démissionner si l'on en croit le livre interdit de son médecin personnel Claude Gubler. Georgette Elgey, l'historienne du Président, m'a personnellement confirmé le fait.

★

En 1981, le nouveau Président avait, dès son élection, déclaré solennellement sa volonté de rompre toute relation avec le régime d'apartheid de Pretoria. Optimiste, *Le Monde*, dans son éditorial du 12 mai, intitulé « *Un nouveau style* », affirmait que François Mitterrand « *ten-tera de réduire les aspects les moins ragoûtants du commerce français, comme les ventes d'armes, et ne prendra pas de gants avec l'Afrique du Sud.* » Quelle candeur, emblématique de toute une époque !

Huit ans plus tard, à la fin du mois de janvier 1989, lorsqu'il se fait apporter dans son bureau du palais de l'Élysée la petite chemise cartonnée sur laquelle un conseiller a consciencieusement tracé en lettres noires « Congo-Brazzaville », Jean Fleury, le chef d'état-major particulier de François Mitterrand, ne se doute encore de rien. On lui a simplement parlé d'une vente d'armes à un pays africain, propre à faire grand bruit. Au Château, les plus folles rumeurs courent, mettant en cause Papamadit. L'ancien commandant des forces stratégiques veut en avoir le cœur net.

Il parcourt lentement les pièces du dossier. La première fiche de renseignements lui apprend qu'au début de l'automne 1988, Matra a été approché par un officier congolais, mandaté par son pays pour acquérir le fameux

missile sol-air Mistral. Une petite note technique jointe au dossier donne force détails sur les performances du dernier-né de l'industriel français, qui est, si l'on en croit les experts, plus précis encore que le Stinger américain. Tiré à partir d'un trépied, ce missile est conçu pour protéger palais gouvernementaux et bases militaires. C'est un petit chef-d'œuvre de technologie, dont les premiers exemplaires doivent être livrés quelques semaines plus tard à l'armée française. Nos voisins nous l'envient et, à l'occasion, nous l'achètent.

Le général Fleury note que la Belgique a déjà commandé à la France 800 missiles. Un seul pays africain, en revanche, s'y est, pour l'heure, intéressé : le Congo-Brazzaville. Ce dernier veut acheter 50 Mistral et 10 trépieds de lancement pour la somme de 53,3 millions de francs. Le contrat congolais a suivi la filière habituelle. C'est un colonel de la Sécurité de l'État du Congo qui a transmis la demande officielle, sous en-tête du gouvernement de son pays. Un intermédiaire, Thierry Miallier, bon connaisseur des pays équatoriens d'Afrique du Sud, a pris ensuite contact avec des militaires de Brazzaville. Peu après, trois responsables de l'ambassade du Congo à Paris se sont rendus au siège de Matra pour régler les derniers détails techniques. Le 17 novembre 1988, à Matignon, la Commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre (CIEEMG) a avalisé le contrat. Le 17 décembre, l'ultime autorisation d'exportation a été accordée.

D'où sont venus alors les soupçons ? Jean Fleury saisit une seconde fiche de renseignements qui émane, cette fois, de la DGSE. « Le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, n'a pas donné son aval à l'achat des missiles

Mistral. Il pourrait s'agir d'une vente d'armes destinée à la réexportation au profit d'un pays figurant sur notre liste rouge. » Sous les lambris, le chef d'état-major particulier reste songeur. Il décroche machinalement l'interministériel pour demander des éclaircissements.

Quelques heures plus tard, la réponse du ministère de la Défense tombe comme un couperet : « Non, Sassou n'a pas l'intention d'acquérir des missiles français. » Il faut, au plus vite, limiter les dégâts. À l'hôtel de Brienne, Louis Gallois, le directeur de cabinet du ministre Jean-Pierre Chevènement, est chargé d'arrêter l'opération. Chez Matra, la surprise est totale et on cherche vainement à comprendre. Mais, à Paris, le colonel a malheureusement disparu sans donner d'explications.

Dans les jours qui suivent, les services secrets aboutissent à deux affaires apparemment bien distinctes, l'une camouflant l'autre. La première concerne uniquement le Congo et son mystérieux colonel. Les Français acquièrent rapidement la certitude que le haut responsable congolais a tenté une opération de déstabilisation dans son pays. En décembre 1988, il a remis à Sassou un rapport véhément contre Paris, prétendument accusé de préparer un complot. Le chef de l'État congolais a d'abord cru son subordonné. Ainsi, lors de sa visite à Brazzaville, le 11 janvier 1989, Michel Pecqueur, le patron d'Elf Aquitaine, ne s'est pas expliqué l'extrême froideur des autorités locales. Sassou a cependant mené sa propre enquête et réussi à démasquer le colonel, soupçonné depuis longtemps de travailler pour les Bulgares et les Soviétiques. Le 24 janvier 1989, Paul Oba, le nouveau responsable de la sécurité de l'État, fait un voyage éclair dans la capitale française pour relever le traître de ses fonctions et le

ramener au pays. Avec lui, disparaissent les espoirs français d'une vente de missiles.

Toutefois, les Congolais ont déjà versé une avance de plus de quinze millions de francs à l'industriel. Un empressement plus qu'inhabituel de la part d'un pays africain... C'est la deuxième affaire. Mais est-ce bien eux qui ont payé ? Les investigations du général Mermet, patron de la DGSE, aboutissent à la conclusion que l'acompte a été payé par l'Afrique du Sud, celle de l'apartheid, avec la Kredit Bank du Luxembourg comme intermédiaire. Or Paris ne peut vendre d'armes à Pretoria. Ce serait violer l'embargo décidé par les Nations Unies.

Le 8 mars 1989, sur la foi d'une fuite commerciale organisée au plus haut niveau, je publie, dans *L'Événement du Jeudi*, un article intitulé : « *Des missiles bien embarrassants pour l'Élysée.* » Le Château réagit avec une incroyable célérité. Le communiqué est, comme à l'accoutumée, dilatoire : « *Ayant été alerté, le 23 janvier 1989, par Jean-Christophe Mitterrand, conseiller pour les Affaires africaines, sur les conditions dans lesquelles avait été signé un contrat pour la fourniture de Mistral à la République populaire du Congo, le président de la République a aussitôt demandé au général Fleury, chef d'état-major particulier, de s'informer sur les conditions dans lesquelles ce contrat avait été conclu. Au vu des éléments recueillis par le général Fleury, le Président Mitterrand a écrit le 28 janvier au Premier ministre pour qu'une enquête approfondie soit diligentée par le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement.* »

Que signifient ces circonvolutions ? Le lendemain de la parution du journal, je me rends au 11 quai Branly pour tenter, avec François de Grossouvre, d'y voir plus

clair. Le conseiller de Mitterrand n'y va pas par quatre chemins : « Cette affaire est la plus grave pour le Président. Il est bien évident que c'est la "cellule africaine" de l'Élysée, dirigée par son fils, qui a fait pression pour que le CIEEMG donne son accord. En fait, c'est moi qui ai donné l'alerte. Mais, avant que votre article ne soit publié, personne n'a voulu m'écouter. Tout cela est malsain. Il ne faudrait pas que certains connaissent ici le sort du prince de Broglie¹. »

Arrêté quelques jours plus tard à Tignes et placé deux mois et demi en détention préventive, Thierry Miallier, l'intermédiaire, va servir de bouc émissaire. La juge, Marie-Paule Marachini, le harcèle. Elle veut la vérité. Désorienté, Thierry Miallier vient plusieurs fois me voir à *L'Événement du Jeudi* pour me demander d'intervenir en tant que journaliste. « Ma patience est à bout, m'explique-t-il. Si le juge continue à me traiter ainsi, je dis tout. Tant pis pour les conséquences. » Mais que puis-je sinon écouter patiemment mon interlocuteur ? En désespoir de cause, Miallier se rend boulevard Mortier au siège des services secrets. Il va y faire une incroyable déposition.

Dans leur livre de référence, *Ces Messieurs Afrique*², les journalistes Stephen Smith et Antoine Glaser ont obtenu cette confession. Elle est édifiante à plus d'un titre : « *J'ai rédigé un historique complet de cette affaire, dit Miallier, avec tous les noms, les sommes et les dates, qui est destiné*

1. Ancien secrétaire d'État, le prince Jean de Broglie avait été assassiné le 24 décembre 1976, rue des Dardanelles, à Paris, dans le XVII^e arrondissement.

2. Stephen Smith et Antoine Glaser, *Ces Messieurs Afrique*, Calmann-Lévy, 1992.

à bien démonter les mécanismes de cette opération avec ses implications, notamment politiques et diplomatiques. Je me demande si je dois remettre ce document à la justice mais, dans ce cas, l'affaire ne pourra que rebondir avec les conséquences médiatiques faciles à imaginer. Je signale, en outre, que le juge a déjà constaté que l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (OFEMA), a reçu une trentaine de versements à partir du compte luxembourgeois. » En clair, Paris, en violation de l'embargo, a livré, à plusieurs reprises, des armes à l'Afrique du Sud.

Le rapport des services secrets cité par Stephen Smith ajoute : « Miallier a déclaré qu'une partie des commissions qu'il a reçues a été versée à un parti politique français. La transaction a été filmée par des représentants de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris ; la bande se trouve en lieu sûr mais elle serait produite en cas de procès. Jusqu'à maintenant, Miallier affirme s'être tu, se dispensant de toute déclaration à la presse en raison des intérêts et des personnes mises en jeu, mais dans le cas où il serait amené à comparaître, il entend citer comme témoin le conseiller du président de la République pour les Affaires africaines et malgaches. Il s'agit, bien entendu, de Jean-Christophe Mitterrand. »

La menace de Miallier prise au sérieux, l'affaire sera enterrée, les poursuites tournant court. « Le communiqué de l'Élysée, concluent Stephen Smith et Antoine Glaser, n'était qu'un "parapluie" rapidement ouvert sur la tête de Jean-Christophe Mitterrand. Comme si – ce dernier le reconnaîtra lui-même – l'affaire Mistral, sans doute la plus explosive pour lui et... pour son père, a bien "failli lui pêter à la figure"¹. »

1. Ibid.

Le chef de l'État avait-il été exactement informé des faits ? La cellule n'était-elle pas, après tout, seul maître à bord pour les « Affaires africaines et malgaches » ? Interrogé à ce sujet, le 14 juillet 1990, par Patrick Poivre d'Arvor sur TF1, François Mitterrand répond : « Il n'y a pas de monsieur Afrique à l'Élysée. Il y a trois personnes qui s'occupent de l'Afrique. Monsieur Afrique, c'est le ministre de la Coopération, à la limite le Premier ministre et, de temps en temps, quand il s'agit de grandes décisions, moi. Il n'y a pas d'autre monsieur Afrique. »

Autrement dit, François Mitterrand, pour exonérer son fils, s'affirme unique comptable des orientations vitales concernant le continent noir. Sa responsabilité – nous allons le démontrer – n'en est que plus lourde. Il faut cependant remarquer que le Président possède trop de finesse politicienne pour n'avoir pas, dès ce moment, commencé le ménage familial. À La Baule, en 1990, Jean-Christophe sera relégué à arpenter les couloirs. Toutefois, un nouveau « faux pas » togolais se révélera nécessaire, en 1992, pour que soit enfin annoncé son remplacement officiel. Voilà qui était laisser du temps au temps...

★

Juin 1992. Dans son vaste appartement du VII^e arrondissement de Paris, Gilchrist Olympio, le fils de l'ancien Président togolais, gravement blessé par balles par les hommes du Président Eyadéma, ne décolère pas. Après deux mois passés à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, le leader charismatique de l'opposition se montre quelque peu amer. Il est déçu par l'attitude de la France,